

# DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ABANDON DE RECOURS, ACCEPTATION DES RISQUES ET ENTENTE RELATIVE AUX DÉDOMMAGEMENTS

LA SIGNATURE DU PRÉSENT DOCUMENT ENTRAÎNE POUR VOUS LA  
RENONCIATION À CERTAINS DROITS, DONT LE DROIT DE POURSUIVRE EN JUSTICE.  
**VEUILLEZ LIRE LE PRÉSENT DOCUMENT TRÈS SOIGNEUSEMENT!**

INITIAL

FIRST NAME		LAST NAME	
ADDRESS		CITY	HOME PHONE
PROVINCE/ STATE	COUNTRY	POSTAL CODE	FAX
			BUS. PHONE
			EMAIL

**TO:** TLH HELISKIING LTD., VERNON & TYAX MOUNTAIN LAKE RESORT, Gold Bridge, British Columbia (dénommée ici «L'ORGANISATEUR»)  
 SKYLINE HELICOPTERS LTD. AND SLG HOLDINGS LTD., Kelowna, British Columbia, VANCOUVER ISLAND HELICOPTERS LTD., Sidney, British Columbia (dénommée ici «LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PAR HÉLICOPTÈRE») ET LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES  
 SA MAJESTÉ LA REINE, CHEF DE LA PROVINCE DE LA COLUMBIE-BRITANNIQUE (dénommée ici «LA PROVINCE»)

**DÉFINITIONS**

Dans cette entente,

- a) l'expression «activités de ski» comprend les activités de planche à neige et le ski de randonnée (telemark);
- b) l'expression «activités de ski par hélicoptère» s'applique tant aux activités pour lesquelles la remontée se fait par hélicoptère qu'à celles où la remontée est par «snow-cat», et elle comprend toutes les activités, tous les services et l'utilisation de toutes les installations organisées ou fournies par l'organisateur ou reliées de quelque autre façon que ce soit aux dites activités pour lesquelles la remontée se fait par hélicoptère ou par «snow-cat», incluant, mais sans y être limitée : les sessions d'orientation, les cours, le transport, l'hébergement et les activités de récréation autres que le ski, l'embarquement, le débarquement et le transport proprement dit en hélicoptère ou en «snow-cat», et toutes les activités de ski ou autres se déroulant dans le terrain de haute montagne.

**ACCEPTATION DES RISQUES AVALANCHES, TERRAIN DE HAUTE MONTAGNE, DÉPLACEMENTS EN HÉLICOPTÈRE, CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES, ETC.**

Je suis parfaitement conscient du fait que les activités de ski par hélicoptère comportent certains risques et dangers qui viennent s'ajouter aux risques et dangers généralement liés à la pratique du ski de descente. Les avalanches sont très fréquentes sur les terrains de haute montagne où se pratique le ski par hélicoptère et peuvent être la conséquence tant de phénomènes naturels qués des actions des skieurs. Je reconnais et j'accepte que l'organisateur et son personnel peuvent ne pas prévoir certains dangers inhérents aux conditions du terrain de haute montagne ou l'imminence d'une avalanche. Le terrain de haute montagne utilisé pour les activités de ski par hélicoptère comporte, en plus des risques d'avalanche, de nombreux autres facteurs de risque et de danger qui, pour la plupart, ne sont pas indiqués ou balisés. Parmi ces facteurs, et cette liste n'est nullement exhaustive, on relève les suivants : corniches de glace et de neige, arbres, ponts d'arbres, souches, cours d'eau, rochers, blocs de pierre, enchevêtrements de troncs d'arbres abattus, trous et creux de terrain dans ou sous la surface de la neige, falaises, conditions variables et difficiles de la neige, crevasses dans les glaciers, ainsi que remblais, clôtures et autres structures construites par l'homme, les collisions avec d'autres skieurs, le fait de ne pas soi-même skier avec prudence, sans aller au-delà de ses propres capacités ou sortir des zones désignées, la négligence d'autres skieurs, ou la NÉGLIGENCE DE L'ORGANISATEUR, DE SES GUIDES ET DE SES EMPLOYÉS, Y COMPRIS L'INAPTITUDE DE L'ORGANISATEUR, DE SES GUIDES ET DE SES EMPLOYÉS À ME TENIR À L'ÉCART OU À ME PROTÉGER DES RISQUES, DANGERS ET ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES LIÉS AU SKI PAR HÉLICOPTÈRE. Les skieurs courent le risque de s'égarer ou de se retrouver séparés de leur groupe. Les communications sont difficiles en haute montagne et, en cas d'accident, les secours et les soins médicaux peuvent ne pas être disponibles. Les conditions météorologiques en haute montagne peuvent être très rudes et peuvent changer très rapidement sans que rien ne le laisse prévoir, rendant les déplacements en hélicoptère ou en «snow-cat» dangereux.

**JE SUIS PARFAITEMENT CONSCIENT(E) DES RISQUES ET DANGERS LIÉS À LA PRATIQUE DU SKI PAR HÉLICOPTÈRE ET DES POSSIBILITÉS DE LÉSIONS CORPORELLES, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES AUX BIENS OU DE PERTES QUI POURRAIENT EN RÉSULTER, ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT DE COURIR TOUS CES RISQUES.**

**REMARQUE À L'INTENTION DE CEUX QUI FONT DE LA PLANCHE À NEIGE OU DU SKI DE RANDONNÉE (TELEMARK) - RISQUES ACCRUS**

Certainement aux attelages utilisés en ski alpin, les attelages utilisés pour la planche à neige et certains autres utilisés pour le ski de randonnée ne sont pas conçus pour se déclencher et ne se déclencheront pas dans des circonstances normales. Ceux qui font de la planche à neige et du ski de randonnée (telemark) sans freins à ski doivent également utiliser un dispositif ou une lanière de sécurité servant à retenir la planche à neige. Ces facteurs peuvent augmenter les risques en cas d'avalanche.

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, ABANDON DE RECOURS ET ENTENTE RELATIVE AUX DÉDOMMAGEMENTS**

En contrepartie de l'acceptation de ma demande par L'ORGANISATEUR, LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PAR HÉLICOPTÈRE ET LA PROVINCE et du consentement de ceux-ci à ma participation aux activités de ski par hélicoptère, que ce soit à titre gratuit ou à titre onéreux, auquel cas les présentes constituent reçu du versement d'un montant suffisant, je marque mon accord sur ce qui suit :

1. J'ABANDONNE TOUT RECOURS existant ou futur contre L'ORGANISATEUR, LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PAR HÉLICOPTÈRE ET LA PROVINCE, leurs administrateurs, leurs fondés de pouvoir, leurs employés, guides, agents, contracteurs indépendants et représentants (dénommés collectivement ici les «RENONCIATAIRES») relativement à ma participation aux activités de ski par hélicoptère;
2. JE DÉCHARGE LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité pour les pertes, dommages, lésions corporelles ou frais subis par moi-même ou par mes proches en conséquence de ma participation aux activités de ski par hélicoptère, et ceci, INDÉPENDamment DE LA CAUSE DE LEUR SURVEILLANCE, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, UNE RUPTURE DE CONTRAT OU UN MANÈGEMENT À TOUTE AUTRE DISPOSITION LÉGALE, Y COMPRIS LES RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS DE 1996 (COLUMBIE-BRITANNIQUE), CHAPITRE 337, DE LA PART DES RENONCIATAIRES, ET Y COMPRIS L'INAPTITUDE DES RENONCIATAIRES À ME TENIR À L'ÉCART OU À ME PROTÉGER DES RISQUES, DANGERS ET ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES LIÉS AU SKI PAR HÉLICOPTÈRE.
3. JE DÉGAGE LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité pour les dommages matériels ou pour les lésions corporelles subis par des tiers en conséquence de ma participation aux activités de ski par hélicoptère;
4. Je reconnais qu'en cas de décès, cette entente sera valable et exécutoire pour mes héritiers, mes proches, mes exécuteurs testamentaires, mes administrateurs et mes ayants droit.
5. Cette entente sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique. Je reconnais qu'en étant partie à la présente entente, je ne me base sur aucune déclaration orale ou écrite faite par les renonciataires quant à la sécurité des activités de ski par hélicoptère et qui pourrait diverger du contenu de cette entente.

Tout litige impliquant les partis à cette entente devra être porté devant un tribunal de la Colombie-Britannique.

**JE CONFIRME QUE J'AI LU ET COMPRIS L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE ENTENTE AVANT D'Y APPOSER MA SIGNATURE, ET JE SUIS CONSCIENT(E) DU FAIT QU'EN SIGNANT CETTE ENTENTE, JE RENONCE À CERTAINS DROITS QUE MOI-MÊME, MES HÉRITIERS, MES PROCHES, MES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, MES ADMINISTRATEUR ET MES AYANTS DROIT POURRIONS EXERCER CONTRE LES RENONCIATAIRES.**

Ainsi fait ce \_\_\_\_\_ 20\_\_

Témoïn

Signature du (de la) participant(e)

  
  

Nom en lettres moulées

LE PRÉSENT DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI INTÉGRALEMENT, PARAPHÉ (, DATÉ, SIGNÉ, ET CONTRESIGNÉ PAR UN TÉMOIN AVANT QUE LE (LA) QUÉRANT(E) NE PUISSE ÊTRE ADMIS(E) À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE SKI PAR HÉLICOPTÈRE.